

# Photomontage n°56 - Vue depuis le tumulus elliptique de Liniez (classé MH)



Photomontage, montage diptyque 2x50°, distance orthoscopique 42cm

## Information sur le point de vue

Coordonnées Géographiques :  $N47^{\circ}02'11,08'' E001^{\circ}45'53,94''$

Altitude NGF du point : 142,3 m

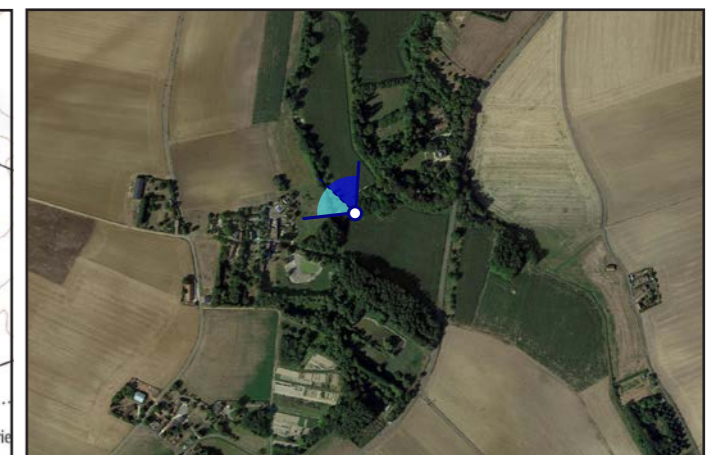
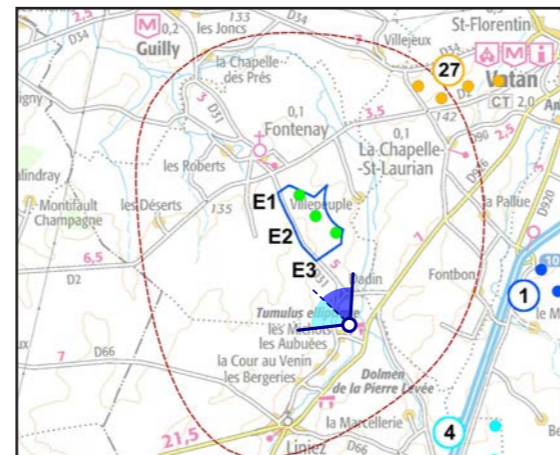
Distance à l'éolienne la plus proche : 1 519 m

Condition de prise de vue : 29 avril 2019 à 12:07

Distance orthoscopique : 42 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)

Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format

Angle de vue : 100° en montage diptyque 2x50°







**Commentaire paysager**

TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	MH tumulus Elliptique	Ce monument historique ne bénéficie pas d'une reconnaissance sociale importante. Il est de plus difficilement identifiable dans le paysage (monticule couvert de boisement). Au pied de ce boisement en bordure de culture les éoliennes sont visibles avec une taille apparente en cohérence avec les éléments du paysage.	> Phénomène de visibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallon du ruisseau Saint-Martin	Ce vallon est entouré d'une petite ripisylve. Les éoliennes sont visibles depuis ce ruisseau, et respectent les rapports d'échelle du paysage (dénivelé, hauteur des végétations...).	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



# Photomontage n°57 - Vue depuis les hameaux des Nourris et de la Vertrie (commune de Liniez)



Photomontage, montage diptyque 2x50°, distance orthoscopique 42cm

## Information sur le point de vue

Coordonnées Géographiques :  $N47^{\circ}01'55,36'' E001^{\circ}46'18,15''$

Altitude NGF du point : 150 m

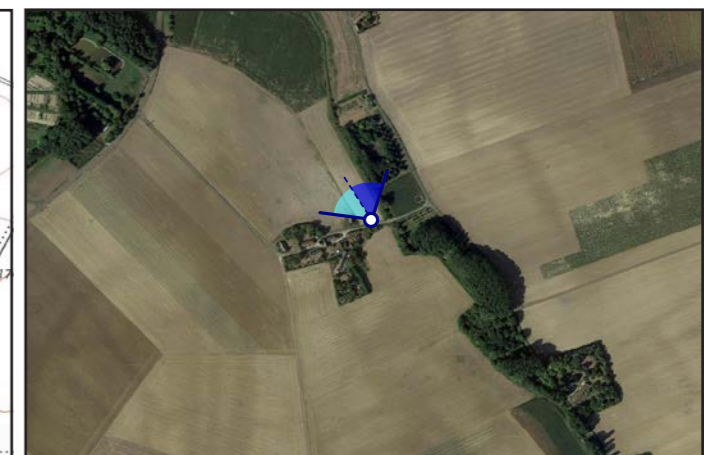
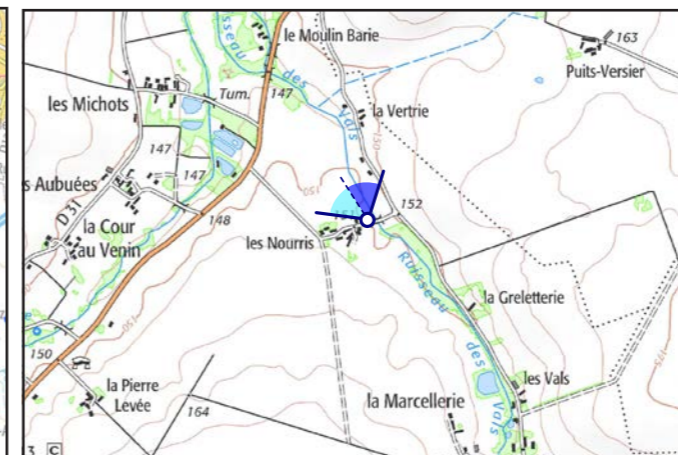
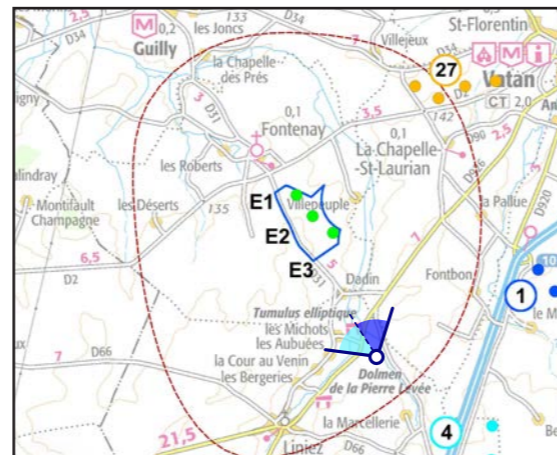
Distance à l'éolienne la plus proche : 2 134 m

Condition de prise de vue : 29 avril 2019 à 12:16

Distance orthoscopique : 42 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)

Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format

Angle de vue : 100° en montage diptyque 2x50°





Parc éolien Le  
Champ des Vignes

E1

E2

E3

50°

100°



### Commentaire paysager

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallon du ruisseau de Vals	Ce vallon est entouré d'une dense ripisylve. Les éoliennes sont visibles depuis ce ruisseau, et respectent les rapports d'échelle du paysage (dénivelé, hauteur des végétations...).	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Hameaux Les Nourris, La Vertrie visibilité	Depuis ces lieux de vie le projet émerge de la végétation et s'accorde aux éléments paysagers existant (bosquets, lignes électriques...).	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



# Photomontage n°58 - Vue depuis les hameaux des Bergeries, La Cour au Venin, Les Aubuées, Les Michots (commune de Liniez)



Photomontage, montage diptyque 2x50°, distance orthoscopique 42cm

## Information sur le point de vue

Coordonnées Géographiques : N47°01'50,75" E001°45'24,12"

Altitude NGF du point : 154 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 2 142 m

Condition de prise de vue : 29 avril 2019 à 12:23

Distance orthoscopique : 42 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)

Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format

Angle de vue : 100° en montage diptyque 2x50°







### Commentaire paysager

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien et géométrie du parc en projet	PE de Camélia et de Jusselin	Dans ce paysage agricole ouvert le vocabulaire éolien est présent. Le parc en projet vient renforcer ce motif avec l'implantation d'une ligne de 3 éoliennes.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 31	Depuis cette départementale l'alignement formé par le projet du Champ des Vignes est lisible.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Hameaux Les Bergeries, La Cour au Venin, Les Aubuées, Les Michots visibilité	Depuis ces hameaux (s'entourant de végétation) les éoliennes apparaissent dans le paysage agricole ouvert de façon intelligible avec une hauteur apparente modérée.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



# Photomontage n°59 - Vue depuis la RD 66 à l'entrée Est de Liniez

0° Eglise de Liniez

50°

I M P A C T S P A Y S A G E R S

282

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DU CHAMP DES VIGNES - VOILET PAYSAGER



Photomontage, montage diptyque 2x50°, distance orthoscopique 42cm

## Information sur le point de vue

Coordonnées Géographiques : N47°01'23,14" E001°45'20,81"

Altitude NGF du point : 156,2 m

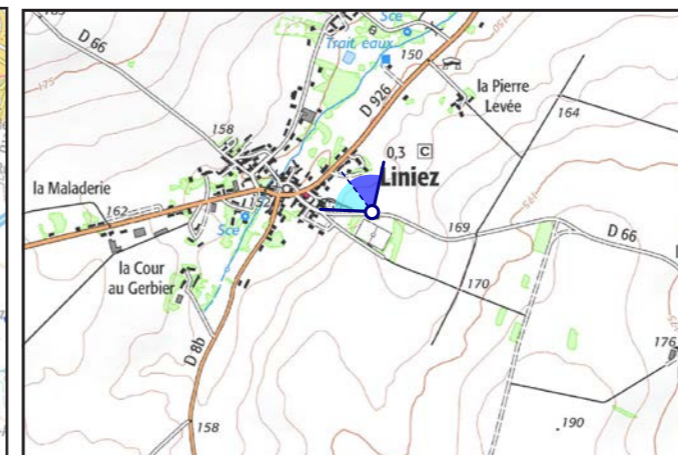
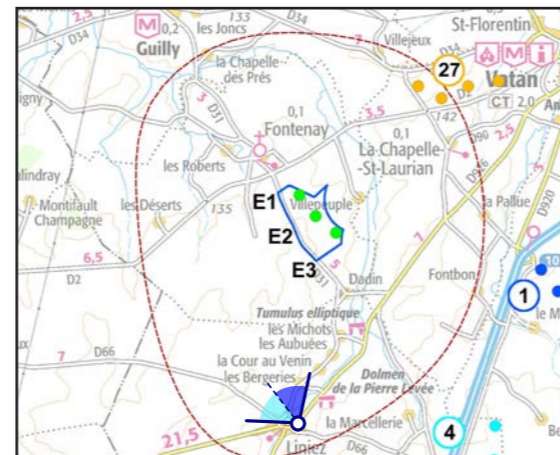
Distance à l'éolienne la plus proche : 2 998 m

Condition de prise de vue : 21 février 2019 à 16:03

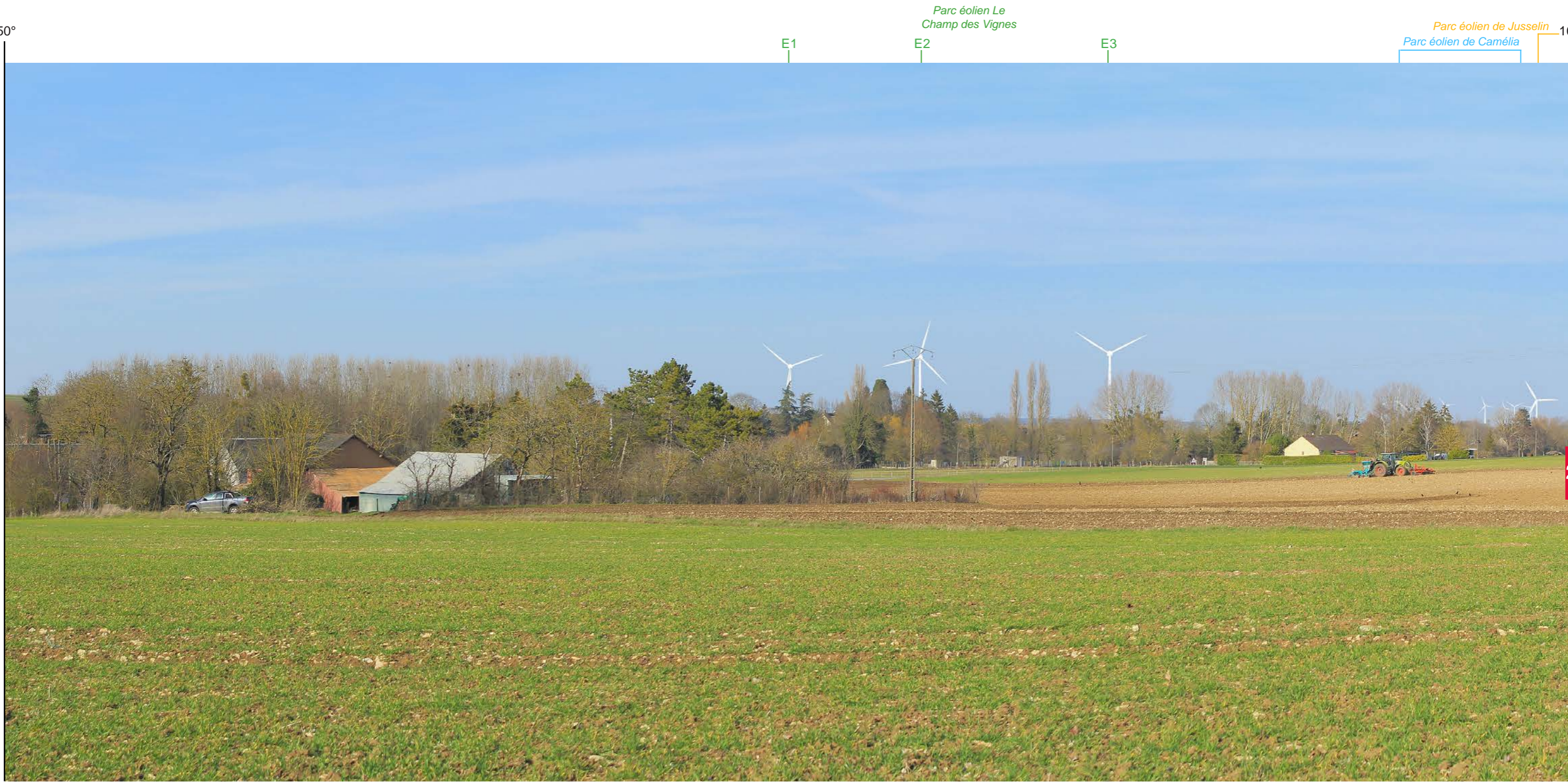
Distance orthoscopique : 42 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)

Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format

Angle de vue : 100° en montage diptyque 2x50°







**Commentaire paysager**

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis les axes de communication	RD 66	Depuis cette départementale le projet s'affiche latéralement à l'axe de façon partielle, à l'arrière-plan d'une trame végétale importante. Le village de Liniez reste le point d'appel dominant de cette vue.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	MH église Saint-Martin covisibilité	L'église émerge de ce paysage vallonné. Le parc en projet se positionne loin de cet élément remarquable du paysage. Il n'y a donc pas de covisibilité indirecte entre le parc du Champ des Vignes et cet élément protégé. De plus la prégnance du projet est faible (se positionnant à l'arrière-plan de la végétation) et les hauteurs apparentes des éoliennes sont similaires à celle du clocher.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Liniez covisibilité	Le village de Liniez se niche dans le vallon du ruisseau Saint-Martin. Une végétation assez abondante émane du village et de la ripisylve du cours d'eau. Le projet ne se superpose pas à cette silhouette de village et est visible partiellement beaucoup plus à droite. La silhouette du village reste l'élément structurant de ce paysage.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



# Photomontage n°60. - Vue depuis le centre bourg du village de Liniez



Photomontage, montage diptyque 2x50°, distance orthoscopique 42cm

## Information sur le point de vue

Coordonnées Géographiques : N47°01'26,26" E001°45'06,75"

Altitude NGF du point : 151,3 m

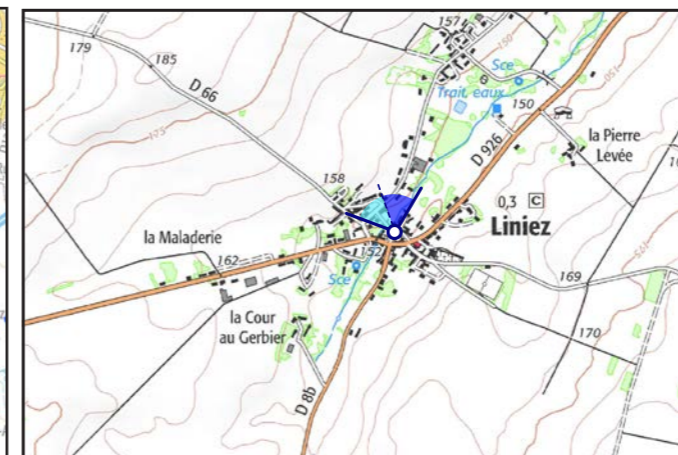
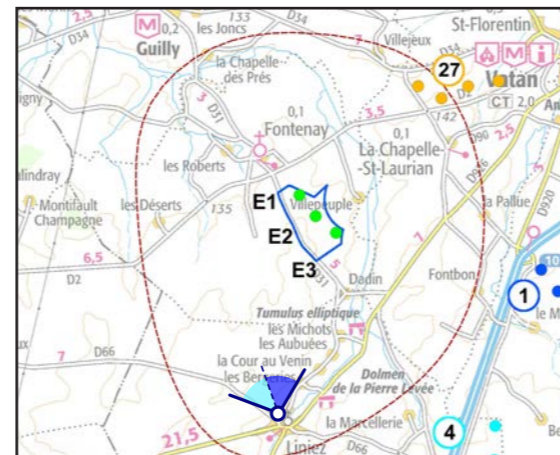
Distance à l'éolienne la plus proche : 2 958 m

Condition de prise de vue : 20 avril 2015 à 14:04

Distance orthoscopique : 42 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)

Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format

Angle de vue : 100° en montage diptyque 2x50°





E1

E2

E3



**Commentaire paysager**

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	MH église Saint-Martin visibilité	Depuis le centre bourg de Liniez, au pied de l'église, le projet est masqué par la trame bâtie dense du village.	> Absence de visibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Liniez visibilité		> Absence de modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



# Photomontage n°61 - Vue depuis la RD926 au hameau de la Maladerie, extension urbaine Ouest de Liniez



Photomontage, montage diptyque 2x50°, distance orthoscopique 42cm

## Information sur le point de vue

**Coordonnées Géographiques :** N47°01'21,97" E001°44'39,22"

**Altitude NGF du point :** 160 m

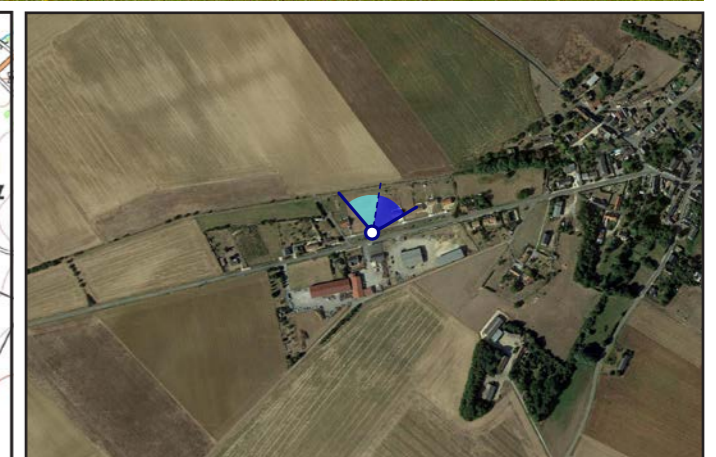
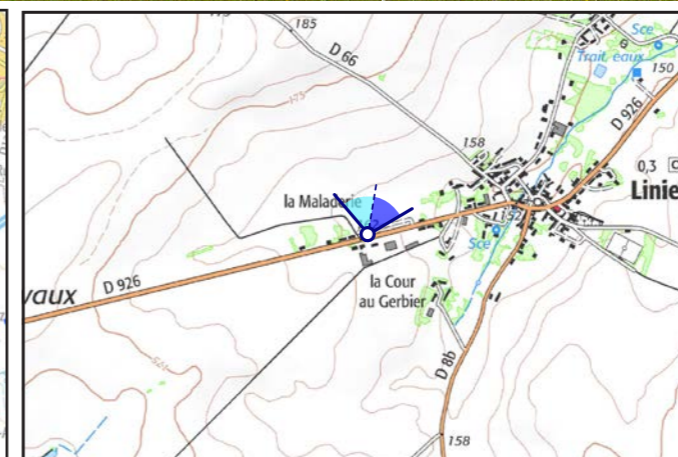
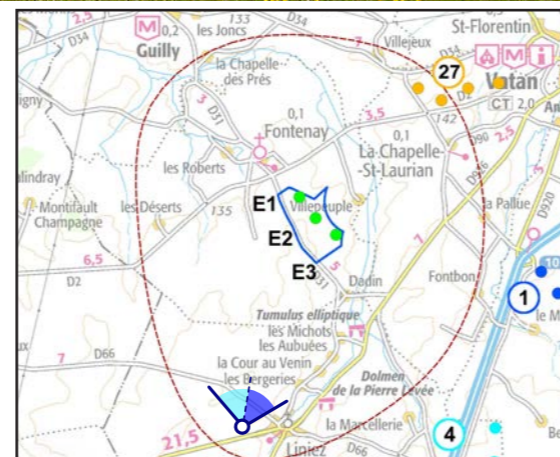
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3 267 m

**Condition de prise de vue :** 29 avril 2019 à 12:46

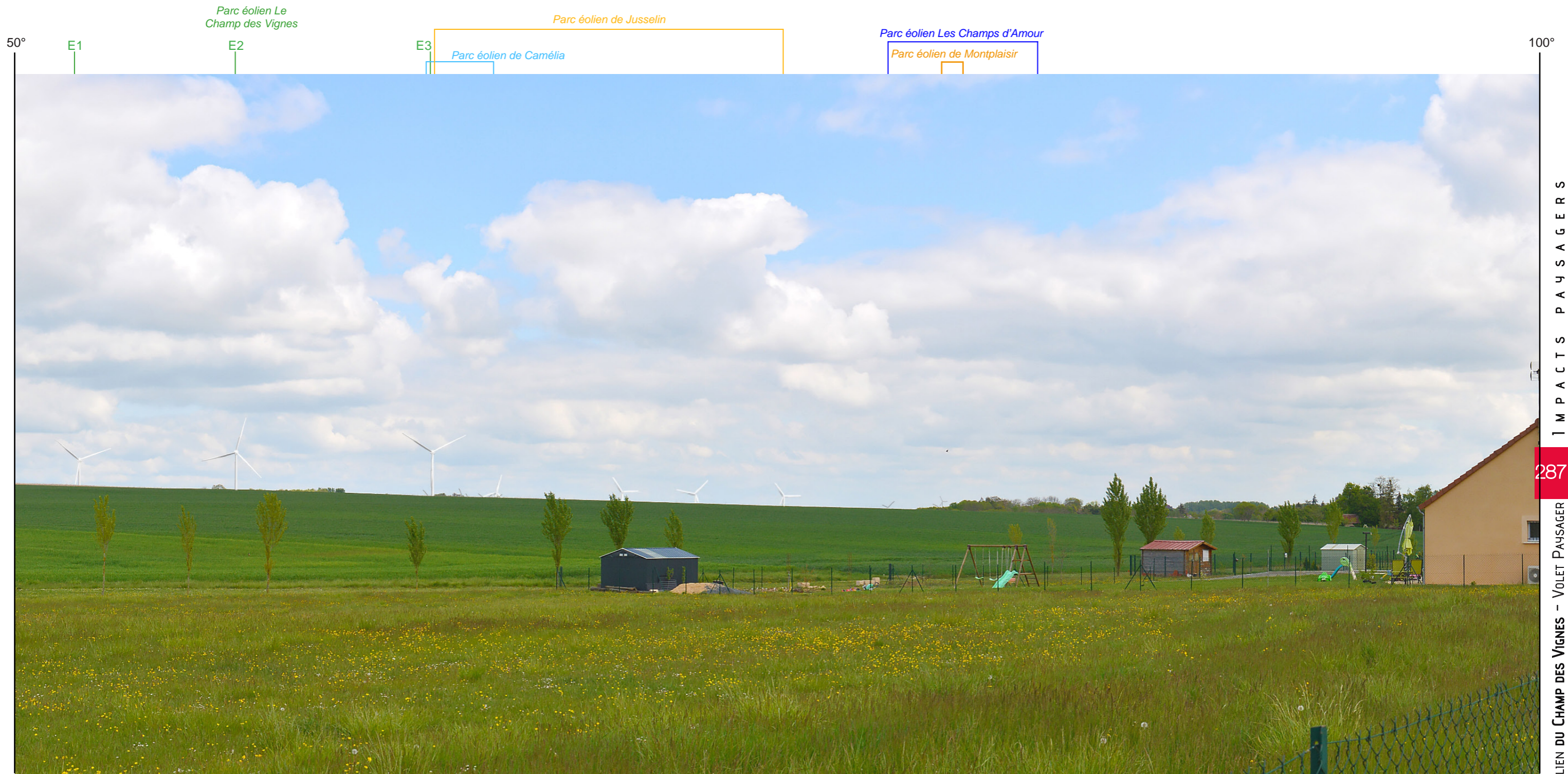
**Distance orthoscopique :** 42 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)

**Focale de prise de vue :** équivalent 50mm capteur plein format

**Angle de vue :** 100° en montage diptyque 2x50°







### Commentaire paysager

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien et géométrie du parc en projet	PE de Camélia et de Jusselin	Dans ce paysage agricole ouvert le vocabulaire éolien est présent. Le parc en projet vient renforcer ce motif avec l'implantation d'une ligne de 3 éoliennes.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 926	Depuis cet axe routier les éoliennes du Champ des Vignes apparaissent à l'arrière-plan. L'implantation linéaire est lisible et s'intègre en cohérence depuis cette dent creuse ouvrant sur les vastes parcelles agricoles.	> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Liniez, Hameau la Maladerie visibilité	Depuis cette extension urbaine les vues s'ouvrent sur le paysage agricoles. La ligne formée par les trois éoliennes du Champ des Vignes est intelligible et les interdistances sont régulières. Les éoliennes sont partiellement tronqués par le relief.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



# Photomontage n°62 - Vue depuis la RD8b à l'entrée Sud de Liniez, covisibilité avec l'église Saint-Martin (inscrit MH)



Photomontage, montage diptyque 2x50°, distance orthoscopique 42cm

## Information sur le point de vue

Coordonnées Géographiques : N47°01'09,97" E001°44'56,23"

Altitude NGF du point : 150 m

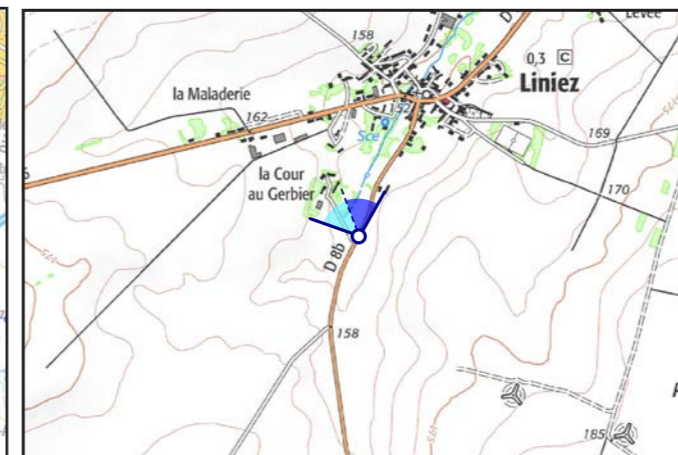
Distance à l'éolienne la plus proche : 3 501 m

Condition de prise de vue : 21 février 2019 à 15:32

Distance orthoscopique : 42 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)

Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format

Angle de vue : 100° en montage diptyque 2x50°







Parc éolien Le  
Champ des Vignes

Eglise Saint-Martin

E1

E2

E3

**Commentaire paysager**

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis les axes de communication	RD 8b	Depuis cette départementale le projet est très peu perceptible presque entièrement masqué par la végétation.	> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	MH église Saint-Martin covisibilité	Le clocher de l'église émerge discrètement de la végétation émanant du village de Liniez (et permettant ainsi de l'identifier) à droite de l'axe routier. Le projet prend place de l'autre coté de la départementale, et est en grande partie masqué par la végétation (y compris en saison hivernale).	> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Liniez covisibilité		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



# Photomontage n°63 - Vue depuis le Dolmen à Liniez (classé MH)



Photomontage, montage diptyque 2x50°, distance orthoscopique 42cm

## Information sur le point de vue

Coordonnées Géographiques : N47°01'38,84" E001°45'30,75"

Altitude NGF du point : 151 m

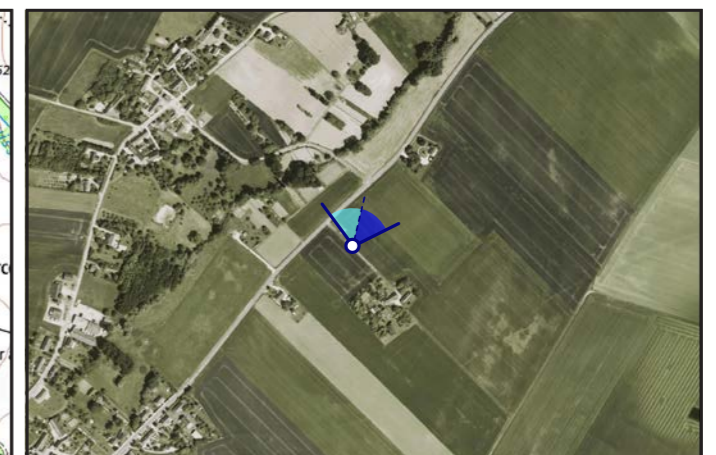
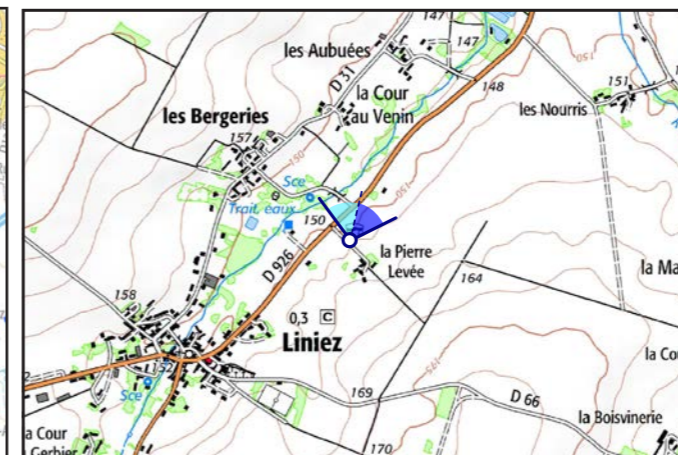
Distance à l'éolienne la plus proche : 2 492 m

Condition de prise de vue : 29 juillet 2019 à 12:46

Distance orthoscopique : 42 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)

Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format

Angle de vue : 100° en montage diptyque 2x50°







### Commentaire paysager

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	MH Dolmen dit «La Pierre Levée»	Le dolmen protégé, est accessible et facilement identifiable, non loin de la RD 926. Le projet prend place de l'autre coté de la départementale, et en saison estivale 2 éoliennes sont en partie masquées par la végétation. En saison hivernale, la visibilité est plus importante, la densité végétale étant peu dense dans la partie haute de la ripisylve du ruisseau Saint-Martin.	> Phénomène de visibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Hameau de la Pierre Levée visibilité		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



## 2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE

### ■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

En fonction de la position de l'observateur, le projet du Champ des Vignes s'inscrit soit :

- lisiblement dans le paysage de la Champagne Berrichonne : l'alignement est clairement perceptible depuis de nombreux points de vue ;
- avec quelques superpositions de rotors : cela concerne certains postes d'observation

Les impacts sont qualifiés de faibles à modéré :

- Impact Faible : PE de Camélia et des Champs d'Amour, de Jusselin
- Impact Modéré : PE de la Juchepie, des Champs de Baudres, des Blés d'Or et de le Mée, de la Vallée, de Ménétréols Energie, de Liniez II et des Pièces de Vignes

Le projet du Champ des Vignes confirme dans l'aire immédiate le vocabulaire éolien. Il s'inscrit en cohérence avec les éléments bâtis et végétalisés. Sa géométrie est simple et facilement lisible dans ce paysage agricole.

### ■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Le projet du Champ des Vignes est bordé par plusieurs routes départementales (RD31, RD 2, RD 926). Plusieurs photomontages illustrent ainsi l'impact du projet depuis les axes de déplacements de l'aire immédiate. Leur analyse révèle des impacts qualifiés de modérés à nuls :

- Impact Très faible : RD 66
- Impact Faible : RD 90, RD 34, RD 2
- Impact Modéré : RD 31, RD 926,

En effet, du fait de la cohérence géométrique du parc dans cet espace agricole ouvert, le parc est intelligible et s'insère dans le respect des échelles de ce paysage. De plus du fait de la présence de masques visuels le long des voies (villages traversés, douces ondulations du relief, ripisylve de ruisseaux) la prégnance des éoliennes du projet est atténuée.

Il est ainsi important de souligner que depuis les axes de déplacement la lisibilité de l'implantation du parc en projet participe à sa bonne intégration paysagère.

### ■ VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER PROTÉGÉ

L'aire d'étude immédiate compte 4 monuments historiques. L'analyse de l'état initial a identifié des sensibilités modérées à très forte vis-à-vis du projet éolien pour ce patrimoine protégé, qui a fait l'objet de photomontages.

- MH Chapelle seigneuriale de la Dixme : photomontages n°45
- MH tumulus elliptique : photomontage n°56
- MH église Saint-Martin : photomontage n°59, n°60 et n°62
- MH dolmen de la pierre levée : photomontage n°63

Un impact fort est relevé pour la chapelle seigneuriale de la Dixme en situation de visibilité : les trois éoliennes sont très prégnantes depuis les abords du patrimoine protégé et l'alignement n'est ici pas perceptible. Les autres monuments historiques ont des impacts nul à faible : la végétation ou la trame bâtie masque en partie le projet.

À noter que le château de la Dime, patrimoine vernaculaire non protégé et privé, situé à proximité du projet

présente un impact qualifié de fort.

### ■ INTERVISIBILITÉ AVEC LES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET LES SECTEURS PANORAMIQUES

Dans l'aire d'étude immédiate, le relief présente de douces ondulations. Les perceptions sont souvent ouvertes, mais le couvert végétal limite parfois les perceptions sur des séquences plus ou moins longues. Malgré la modification du paysage existant par une présence de l'énergie éolienne, les photomontages de l'aire immédiate montrent que l'échelle du projet est cohérente avec celle des composantes paysagères. La composition géométrique en un alignement de 3 éoliennes est clairement lisible depuis de nombreux points de vue. Les impacts de l'aire immédiate sont qualifiés de très faible (Vallon du ruisseau Saint-Martin et Vallon du ruisseau de Vals).

### ■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC LES SILHOUETTES DE BOURG

Le risque de modification du paysage quotidien pour l'habitat immédiat a été recensé comme une sensibilité importante lors de l'état initial. En effet, l'aire immédiate abrite 3 bourgs (Fontenay, la Chapelle-Saint-Laurian et Liniez) et de nombreux hameaux.

Ainsi, autant de photomontages que nécessaire ont été réalisés, les photomontages n°42 à n°62 (hormis le photomontage n°56) illustrent les perceptions depuis les lieux de vies (villages ou hameaux, visibilité et covisibilité).

L'analyse de ces planches illustre les différentes perceptions possibles du projet de parc éolien du Champ des Vignes depuis ces lieux de vie. Ainsi, la trame bâtie dense, la végétation ou le relief peut masquer entièrement ou une majeure partie du projet (photomontages n°42, n°56, n°59, n°60 et n°62 ; impact variant de nul à faible) mais l'impact est aussi jugé de modéré à fort concernant certains lieux d'habitat. Ainsi, depuis des séquences ouvertes les vues seront modifiées significativement, et il existe un impact sur le paysage quotidien des riverains notamment pour les villages de Fontenay (visibilité et covisibilité), La Chapelle-Saint-Laurian (covisibilité), le hameau de Breuillebault (visibilité), le hameau de Villepeuple (visibilité), les hameaux Dadin et Chevroux (visibilité) (impact fort). Enfin, un impact très fort a été relevé pour l'habitat de l'aire immédiate : il s'agit du hameau de Généfray.

Des mesures compensatoires seront proposées aux riverains en fonction de l'orientation des habitations vis-à-vis du projet et des demandes des habitants.



### 3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L' AIRE IMMÉDIATE

N° du point de vue	Titre du photomontage	Effets cumulés	Perception depuis les axes de communication	Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Perception des structure paysagères et secteurs panoramiques	Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec un bourg
<b>AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE</b>						
42	Vue depuis la RD 90 sur les franges Ouest de La Chapelle-Saint-Laurian		RD 90			La Chapelle-Saint-Laurian visibilité
43	Vue depuis les franges Sud de Villejeux	PE des Champs de Baudres et des Pièces de Vignes	RD 34			Hameau Villejeux visibilité, Hameau des Ebeaupins covisibilité
44	Vue depuis les hameaux Douhault et Les Planches (commune de Fontenay)	PE des Blés d'Or et de le Mée et des Pièces de Vignes				Hameau Douhault et Les Planches visibilité
45	Vue depuis le centre de Fontenay, près de la Chapelle Seigneuriale dite « Chapelle de la Dîme » (classé MH)	PE de Liniez II		MH Chapelle seigneuriale de la Dîme, église Saint-Etienne		Fontenay visibilité
45C	Vue depuis le centre de Fontenay, près de la Chapelle Seigneuriale dite « Chapelle de la Dîme » (classé MH)	PE de Liniez II		MH Chapelle seigneuriale de la Dîme, église Saint-Etienne		Fontenay visibilité
46	Vue depuis l'entrée menant au château de la Dîme (commune de Fontenay)	PE des Blés d'Or et de le Mée, de Liniez II et des Pièces de Vignes		Château de la Dîme entrée, patrimoine vernaculaire non protégé		Fontenay visibilité
47	Vue depuis la RD31 à l'entrée Nord de Fontenay	PE des Blés d'Or et de le Mée, de la Vallée, de Ménétréols Energie et de Liniez II	RD 31			Fontenay covisibilité
48	Vue depuis le village de Fontenay					Fontenay visibilité
49	Vue depuis les hameaux Lussault, La Bisquenerie, Les Petites Fosses (commune de Fontenay)	PE de Montplaisir, des Champs d'Amour, des Blés d'Or et de le Mée, de la Vallée, de Jusselin et de Liniez II				Hameaux Lussault, La Bisquenerie, Les Petites Fosses visibilité
50	Vue depuis le hameau Les Déserts (commune de Fontenay)	PE des Blés d'Or, de le Mée, de la Vallée, de Liniez II, du Camélia, de Dampierre-en-Graçay et Massay, de Montplaisir, des Champs d'Amour, de Bois Méréault, de Longchamp, de Massay II, de Jusselin et des Terrajeaux	RD 2			Hameau Les Déserts visibilité
51	Vue depuis le hameau de Breuillebault (commune de Fontenay)					Hameau de Breuillebault visibilité
52	Vue depuis le hameau de Villepeuple (commune de Fontenay)	PE des Pièces de Vignes				Hameau de Villepeuple visibilité
53	Vue depuis les hameaux de la Pallue, La Place-Forêt, Pissoison, Le Buisson et Gènefray (commune La Chapelle-Saint-Laurian)	PE de la Juchepie et des Champs de Baudres	RD 926			Hameaux de la Pallue, La Place-Forêt, Pissoison et Le Buisson visibilité
54	Vue depuis l'entrée du hameau de Gènefray (commune La Chapelle-Saint-Laurian)					Hameau de Gènefray visibilité
55	Vue depuis les hameaux Dadin (commune de Fontenay) et Chevroux (commune La Chapelle-Saint-Laurian)	PE de Camélia et de Jusselin	RD 31			Hameaux Dadin, Chevroux visibilité
56	Vue depuis le tumulus elliptique de Liniez (classé MH)			MH tumulus elliptique	Vallon du ruisseau Saint-Martin	
57	Vue depuis les hameaux des Nourris et de la Vertrie (commune de Liniez)				Vallon du ruisseau de Vals	Hameaux Les Nourris, La Vertrie visibilité
58	Vue depuis les hameaux des Bergeries, La Cour au Venin, Les Aubuées, Les Michots (commune de Liniez)	PE de Camélia et de Jusselin	RD 31			Hameaux Les Bergeries, La Cour au Venin, Les Aubuées, Les Michots visibilité
59	Vue depuis la RD 66 à l'entrée Est de Liniez		RD 66	MH église Saint-Martin covisibilité		Liniez covisibilité
60	Vue depuis le centre bourg du village de Liniez			MH église Saint-Martin visibilité		Centre-bourg de Liniez
61	Vue depuis la RD926 au hameau de la Maladerie, extension urbaine Ouest de Liniez	PE de Camélia et de Jusselin	RD 926			Liniez, Hameau la Maladerie visibilité
62	Vue depuis la RD8b à l'entrée Sud de Liniez, covisibilité avec l'église Saint-Martin (inscrit MH)		RD 8b	MH église Saint-Martin covisibilité		Liniez covisibilité
63	Vue depuis le Dolmen à Liniez (classé MH)			MH Dolmen dit "La Pierre Levée"		Hameau de la Pierre Levée visibilité

Figure 81 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire immédiate

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------



# H . ANALYSE DE L'OCCUPATION VISUELLE POTENTIELLE

## 1 . PRÉFACE

### 1.1. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

Les schémas de saturation visuelle qui suivent donnent une idée, relative, de la présence d'éoliennes dans le paysage et du degré d'encerclement des lieux de vie par les parcs éoliens construits, autorisés (ainsi que les projets Energie Ménétréols, Montplaisir et Jusselin déposés mais sans avis de l'autorité environnementale) et par le projet du Champ des Vignes, objet de la présente étude. Il s'agit d'une analyse purement cartographique qui ne peut résumer l'ensemble des caractéristiques paysagères d'un lieu et les différentes perceptions des parcs éoliens qui en découlent. La cartographie illustrant les différents angles de l'horizon interceptés par une éolienne, pour un lieu de vie donné, ne peut être qu'une simple porte d'entrée de la compréhension du paysage et n'est pas suffisante pour rendre compte des réalités de terrain plus complexes. Cette méthodologie s'appuie sur les recommandations de la DREAL Centre sur l'étude des impacts paysagers des parcs éoliens.

Les schémas de saturation apportent ainsi une lecture théorique (par l'analyse du relief, l'affichage des différents angles et la représentation des éoliennes) sur l'occupation visuelle du motif éolien depuis un point donné. Pour chaque cas étudié, les schémas sont complétés par une vue aérienne des lieux de vie et des photomontages afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle (évaluation du couvert végétal et analyse de la trame urbaine et des perceptions vers les projets éoliens).

La saturation visuelle est analysée sur une aire de 10 km puisqu'au delà la prégnance visuelle d'un projet éolien diminue fortement.

Quatre critères sont étudiés, chacun de ces critères ayant un seuil d'alerte :

- > **Critère 1 - Prégnance visuelle du motif éolien** : cela correspond à la somme des angles occupés par le motif éolien. Si cette somme est supérieure à 120° sur l'aire de 10 km, le seuil d'alerte est atteint.
- > **Critère 2 - Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration** : ce critère correspond à la mesure du plus grand angle sans éolienne dit « de respiration ». Si l'angle est inférieur à 90°, le seuil d'alerte est atteint.
- > **Critère 3 - Répartition des espaces de respiration** : cela correspond à la détermination du nombre d'angle(s) de 60° (angle maximum de la vision humaine) présent(s) sans éoliennes visibles. Si le nombre est inférieur à 2, le seuil d'alerte est atteint.
- > **Critère 4 - Indice de densité sur les horizons occupés** : ce critère correspond au ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé, soit le nombre total d'éoliennes visibles présentes sur l'aire de 10 km divisé par l'indice d'occupation de l'horizon. S'il est supérieur à 0,5 dans l'aire de 10 km, le seuil d'alerte est atteint.

Ces critères sont ainsi établis à l'état initial, à l'état projeté (c'est-à-dire avec l'ajout du projet éolien étudié) puis leur évolution est analysée (en pourcentage positif (critères 1), négatif (critères 2 et 3) et en nombre (critère 4)).

Ces résultats sont répertoriés dans un tableau et un texte d'analyse accompagne l'ensemble (schéma de saturation et tableau).

Concernant la réalisation technique des schémas de saturation, plusieurs éléments sont à préciser au préalable :

- > Lorsque deux groupements éoliens sont distants de moins de 5°, ils sont considérés comme faisant partie d'un même angle de saturation et aucun angle de respiration n'est répertorié.
- > Deux anneaux entourent les schémas de saturation : le premier (bord intérieur) indique les angles à l'état initial et le deuxième (bord extérieur) à l'état projeté.
- > Un filaire est affiché de façon circulaire (360°) autour du schéma de saturation. Il représente la visibilité des éoliennes vis-à-vis du relief et de leur prégnance visuelle (positionnement, visibilité et hauteur apparente) depuis le lieu d'observation.

À noter que les calculs standardisés proposés pour favoriser l'objectivation des enjeux, dans une grande partie des cas, s'éloignent des réalités paysagères. Deux écueils importants se dégagent de cette méthode :

- la non prise en considération de la végétation dont le rôle de masque est important ;
- l'absence de différenciation entre un parc éolien proche et un parc éolien éloigné au regard de l'analyse de la prégnance visuelle du motif éolien (critère 1). En effet, on considère l'ensemble des parcs éoliens en additionnant les angles occupés par les parcs. Ainsi, un projet situé à 10 km et un projet situé à 5 km seront considérés de la même manière alors que l'impact réel sera plus important dans le 2e cas. C'est pourquoi, la représentation filaire (autour du schéma) permet d'illustrer cette différence de perception entre parc proche et parc éloigné, elle n'en reste pas moins très schématique et peu représentative de la vision réelle.

En sus de la méthode du bureau d'étude présentée ci-avant, il est également proposé dans les résultats suivants sous forme d'un second tableau de la saturation, la méthode de la Direction régionale de l'environnement (DIREN) du Centre datant de 2007 . Trois critères sont étudiés :

- Critère 1 – Occupation de l'horizon : somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens depuis un village pris comme centre. Deux classes sont utilisées pour compter les angles de visibilité des éoliennes : celles distantes de moins de 5 km et celles distantes de 5 à 10 km.
- Critère 2 – Densité sur les horizons occupés : ratio du nombre d'éoliennes sur l'angle d'horizon. Le seuil d'alerte approximatif est de 0,10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens). Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.



- Critère 3 – Espace de respiration : plus grand angle continu sans éolienne. Indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon, un angle sans éolienne de 160 à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable.

Le choix a été fait de n'interpréter que l'une des deux méthodes présentées ci-dessus afin de pas désorienter le lecteur. Ainsi, seule la méthode proposée par le bureau d'étude Couasnon sera discutée. La méthode de la DIREN est donc présentée à titre d'information.

## **1.2. CHOIX DES POINTS**

Les villages de Bouges-le-Château, Fontenay, Liniez, Ménétréols-sous-Vatan, Reboursin et Vatan, à proximité du projet, ont fait l'objet d'une analyse afin de juger le risque d'encerclement et de saturation potentiel auxquels ils seraient confrontés avec l'insertion du projet sur ce territoire.

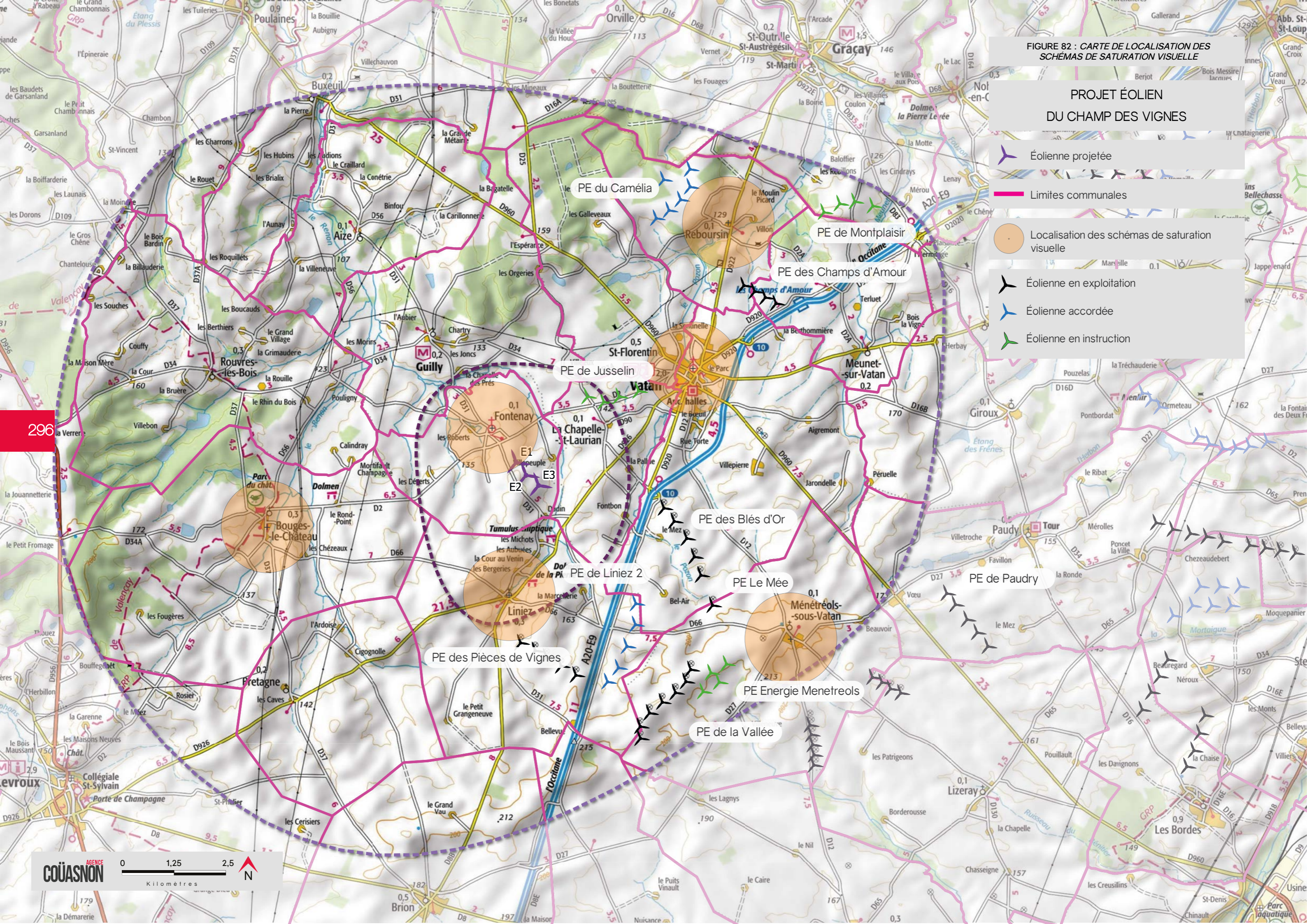
Par ailleurs, afin de comprendre et de vérifier les résultats théoriques de ces schémas, des photomontages, à 360°, ont été réalisés, et sont présentés sur les pages suivantes.



FIGURE 82 : CARTE DE LOCALISATION DES SCHEMAS DE SATURATION VISUELLE

### PROJET ÉOLIEN DU CHAMP DES VIGNES

- Éolienne projetée
- Limites communales
- Localisation des schémas de saturation visuelle
- Éolienne en exploitation
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction









## 2 . É T U D E D E L A S A T U R A T I O N V I S U E L L E

### 1.3. VILLAGE DE BOUGES-LE-CHÂTEAU (5,8 KM DU PROJET)

Le village de Bouges-le-Château s'insère dans un paysage largement cultivé et boisé. Il se développe entre le Bois de Bouges et le ruisseau du petit Fourion. Bien que le village se développe sur les hauteurs du versant occidental du petit Fourion, les grandes surfaces boisées qui cernent le village au nord-ouest constituent des masques visuels importants.

Comme le présente le schéma ci-après, peu de parcs éoliens entourent le village de Bouges-le-Château. On recense deux parcs construits, occupant un angle de 29°, ainsi que deux parcs accordés qui possèdent une faible prégnance visuelle, et un parc en instruction qui occupe un angle de 3°.

À l'état initial tout comme à l'état projeté, aucun critère n'est atteint. L'insertion du parc en projet du Champ des Vignes entre les parcs de Jusselin et des Blés d'Or et de la Mée permet de maintenir des espaces de respiration.

Ainsi, d'après cette première analyse théorique, l'insertion du projet du Champ des Vignes n'engendre pas d'encerclement ou de saturation visuelle depuis le village de Bouges-le-Château.



Figure 83 : Environnement paysager du village de Bouges-le-Château 1/2

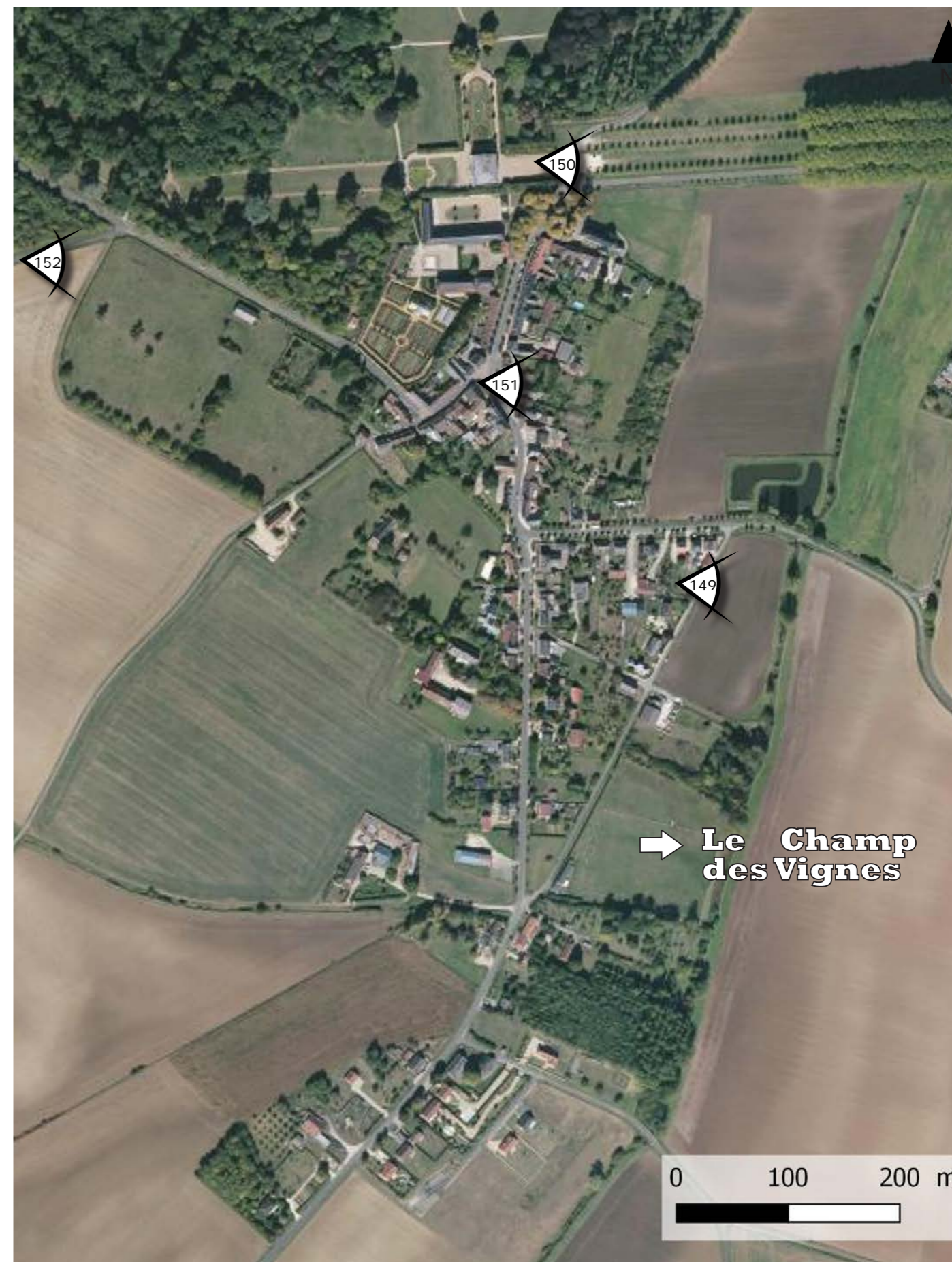


Figure 84 : Environnement paysager du village de Bouges-le-Château 2/2



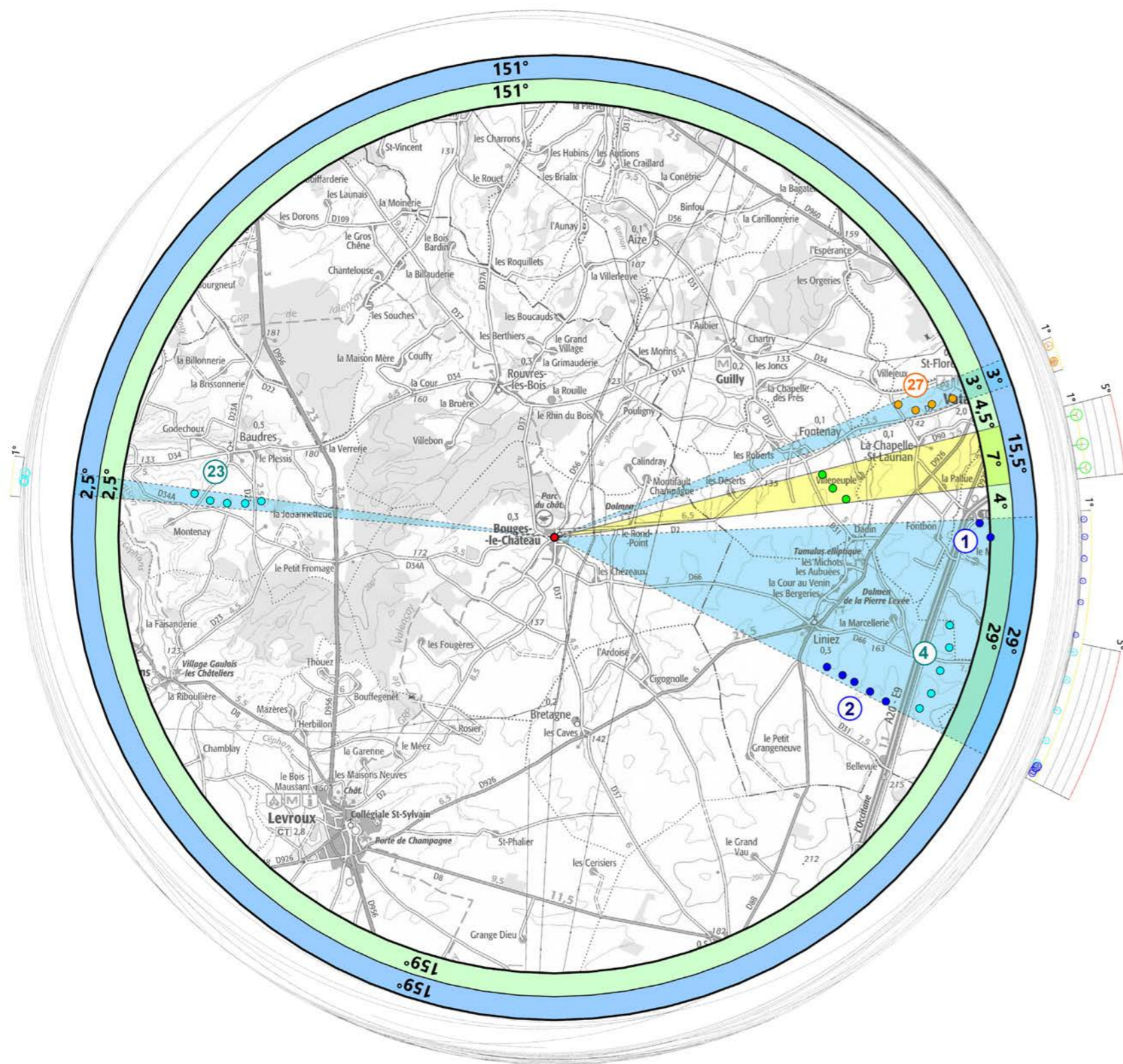


Figure 85 : Schéma de saturation visuelle du village de Bouges-le-Château



**Evaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Bouges-le-Château**

Critère 1 : Prégnance visuelle du motif éolien  
 Somme des angles occupés par le motif éolien  
 Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120° dans l'aire de 10 km

	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution (%)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	34,5	Non atteint	41,5	2	Non atteint

Critère 2 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration  
 Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"  
 Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km

	Etat initial (en °)	Seuil d'alerte	Etat projeté (en °)	Evolution (%)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	159	Non atteint	159	0	Non atteint

Critère 3 : Répartition des espaces de respiration  
 Détermination du nombre d'angles de 60° (angle maximum de la vision humaine)  
 Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km

	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	4	Non atteint	4	0	Non atteint

Critère 4 : Indice de densité sur les horizons occupés  
 Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angles d'horizon occupé  
 Seuil d'alerte : inférieur à 0,5 dans l'aire de 10 km

	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	0,61	Non atteint	0,58	-5,0	Non atteint

Figure 86 : Tableau de saturation visuelle de Bouges-le-Château

**Saturation visuelle de l'état projeté évaluée sur la carte**

Critères	Bouges-le-Château	Observations
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A)	0	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A')	41,5	
Indice d'occupation des horizons A + A' (sans exclure les doubles comptes)	41,5	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : non atteint
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5km	0	
Indice de densité sur les horizons occupés Ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizons ( B/[A+A'] )	0,00	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : non atteint
Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne dans un rayon de 10km	159	Seuil d'alerte en-dessous de 160 à 180° : atteint

Figure 87 : Tableau de saturation visuelle de Bouges-le-Château selon la méthode DIREN





Photo 155 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le village de Bouges-le-Château





Photo 155 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le village de Bouges-le-Château

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Bouges-le-Château a démontré qu'aucun seuil d'alerte n'est atteint à l'état initial comme à l'état projeté.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé depuis la frange est de Bouges-le-Château, de manière à montrer l'environnement immédiat du bourg.

Depuis les franges est de Bouges-le-Château le parc en projet s'inscrit en arrière-plan d'une ligne à haute tension.

Bien que les rotors soient visibles et que leur mouvement puisse constituer un point d'appel significatif, la lecture du projet est altérée par la présence de l'infrastructure électrique. Depuis ce lieu de vie, les interdistances entre les machines sont régulières.

Ainsi, le photomontage démontre que l'insertion du parc en projet n'augmente pas ou ne crée pas d'effet de saturation visuelle sur le bourg de Bouges-le-Château.





Photo 156 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le village de Bouges-le-Château





Parc éolien Le  
Champ des Vignes

Parc éolien des Blés d'Or et de la Mée

Parc éolien de Liniez II



Photo 156 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le village de Bouges-le-Château

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Bouges-le-Château a démontré qu'aucun seuil d'alerte n'est atteint à l'état initial comme à l'état projeté.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé depuis la frange nord de Bouges-le-Château, de manière à montrer l'environnement boisé et arboré dans lequel s'inscrit le château du village.

Depuis le portail d'entrée du château, le parc en projet s'inscrit en arrière-plan d'un alignement d'arbre faisant face à l'observateur. En saison estivale les éoliennes du projet seront totalement masquées par la végétation. Cependant, en saison hivernale, le mouvement des rotors sera perceptible et notamment celui de E1 au travers de cette végétation. Depuis ce point, les éoliennes du parc en projet n'interfèrent pas avec les autres parcs présents à l'horizon. Le PE du Champ des Vignes est peu prégnant.

Ainsi, le photomontage démontre que l'insertion du parc en projet n'augmente pas ou ne crée pas d'effet de saturation visuelle et/ou d'encerclement depuis le bourg de Bouges-le-Château.





Photo 157 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le village de Bouges-le-Château



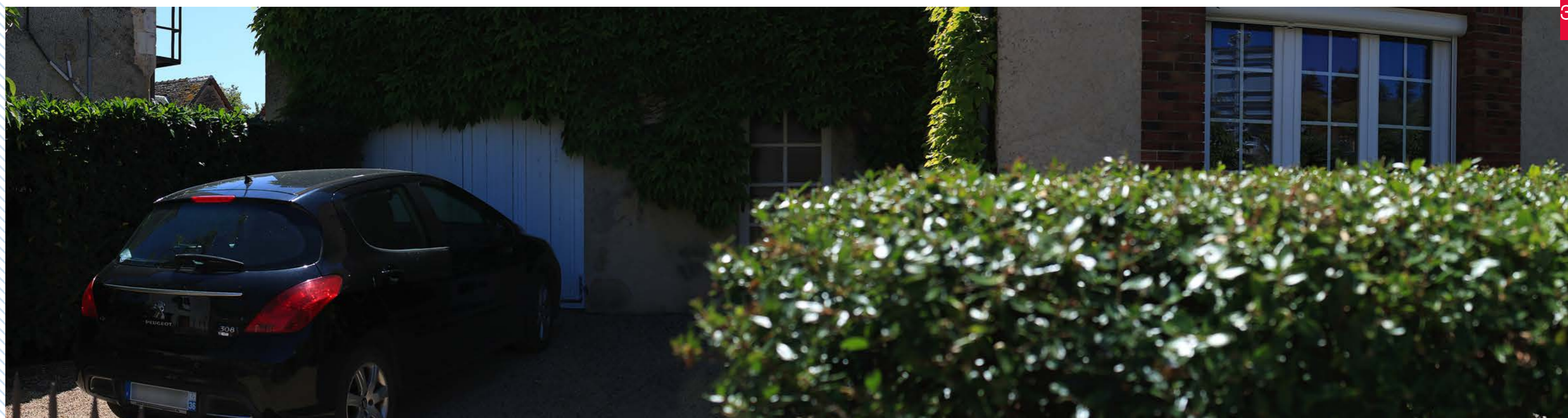


Photo 157 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le village de Bouges-le-Château

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Bouges-le-Château a démontré qu'aucun seuil d'alerte n'est atteint à l'état initial comme à l'état projeté.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé depuis le centre de Bouges-le-Château, de manière à montrer l'environnement dans lequel s'inscrit le village.

Depuis le centre-bourg de Bouges-le-Château la trame bâtie et végétale du village ferme les vues en direction du projet du Champ des Vignes. Par ailleurs, aucun parc éolien n'est perceptible depuis le cœur de ce lieu de vie. Ainsi, le photomontage, représentatif de l'ambiance du centre village (avec de nombreux masques) permet de nuancer sensiblement l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.





Parc éolien de Liniez II

Parc éolien de Ménétréols Energie



Photo 158 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le nord-ouest du village de Bouges-le-Château





Photo 158 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le nord-ouest du village de Bouges-le-Château

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Bouges-le-Château a démontré qu'aucun seuil d'alerte n'est atteint à l'état initial comme à l'état projeté.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé depuis la périphérie nord-ouest de Bouges-le-Château, de manière à montrer l'environnement dans lequel s'inscrit le village.

En bordure du château, le bois qui constitue le parc de ce dernier masque totalement les éoliennes du projet, en saison estivale comme en saison hivernale. En effet, la densité de la masse végétale est trop importante pour entrevoir le mouvement des machines. Par ailleurs, le parc accordé de Liniez II et le projet en instruction de Ménétréols Energie sont très peu prégnant dans le paysage.

Ainsi, le photomontage représentatif de l'ambiance dans lequel s'insère le village permet de nuancer sensiblement l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.



## 2.1. VILLAGE DE FONTENAY (800 M DU PROJET)

Le village de Fontenay se développe au cœur du plateau cultivé de la champagne berrichonne. Plus précisément, de grandes surfaces cultivées entourent le village. Avec un tissu relativement lâche, les quelques habitations constituant le village de Fontenay se sont construites suivant la ripisylve d'un des affluents du ruisseau de Saint-Martin. Depuis Fontenay, les éoliennes du projet s'inscrivent à proximité directe avec une prégnance visuelle pressentie importante. Par ailleurs, bien que quelques parcs sont signalés en périphérie est du village (cf le schéma de saturation visuelle ci-contre) ces derniers ne sont pas visibles car masqués par le relief et les quelques boisements et/ou bosquets qui ponctuent l'horizon.

À l'état initial comme à l'état projeté, aucun critère n'est atteint, cela s'explique par le fait que de grands espaces de respirations sont maintenus même avec l'insertion du parc éolien du Champ des Vignes.

L'intégration du parc du Champ des Vignes ne modifie pas l'indice de respiration maximum (220°).

L'indice de densité sur les horizons n'est pas atteint à l'état projeté bien que le projet présente un nombre d'éoliennes faible sur un angle restreint (3 éoliennes sur 5°).

D'après cette première analyse théorique, l'insertion du parc du Champ des Vignes n'engendre pas d'encerclement ou de saturation visuelle depuis le village de Fontenay.



Figure 88 : Environnement paysager du village de Fontenay 1/2



Figure 89 : Environnement paysager du village de Fontenay 2/2



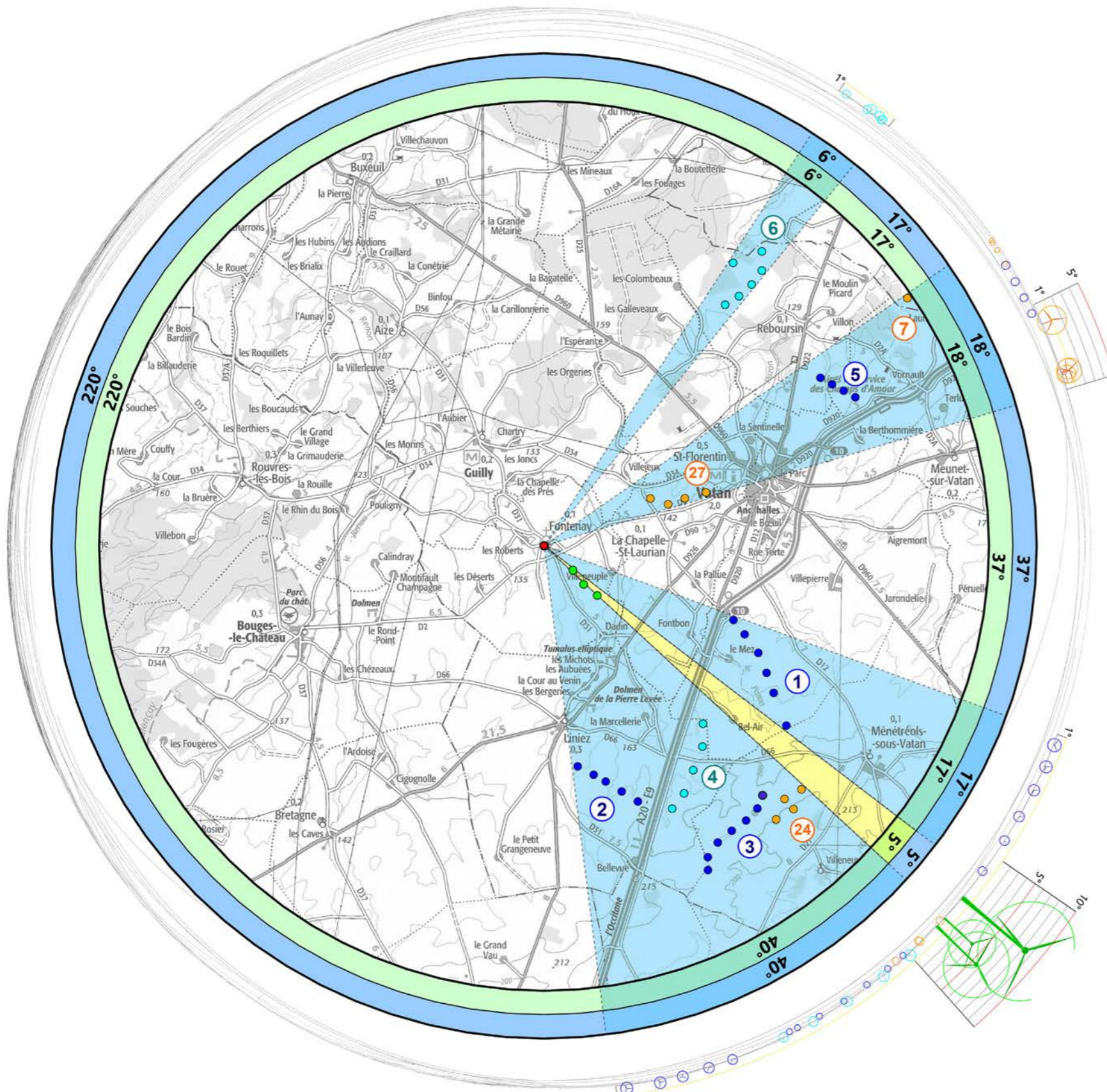


Figure 90 : Schéma de saturation visuelle du village de Fontenay

**LÉGENDE**

Anneaux vert et bleu : prégnance visuelle supérieure à 1°

- Anneau intérieur : état projeté
- Anneau extérieur : état initial
- Représentation en filaire du point de vue

**Angles de vue**

- Angle de vue du parc éolien Champ des Vignes comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
- Angle de vue des autres parcs éoliens comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
- Angle de vue sans éoliennes

**Parcs éoliens**

- Parc éolien Champ des Vignes
- Parcs éoliens en service
- Parcs éoliens accordés
- Parcs éoliens en instruction sans avis MRAE

**Prégnance**

- 10° : Prégnance forte
- 5° : Prégnance modérée
- 1° : Prégnance très faible

Evaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Fontenay					
Critère 1 : Prégnance visuelle du motif éolien					
Somme des angles occupés par le motif éolien					
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120° dans l'aire de 10 km					
	Etat initial (en °)	Seuil d'alerte	Etat projeté (en °)	Evolution (%)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	81	Non atteint	86	1	Non atteint
Critère 2 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration					
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"					
Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km					
	Etat initial (en °)	Seuil d'alerte	Etat projeté (en °)	Evolution (%)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	220	Non atteint	220	0	Non atteint
Critère 3 : Répartition des espaces de respiration					
Détermination du nombre d'angles de 60° (angle maximum de la vision humaine)					
Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km					
	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	3	Non atteint	3	0	Non atteint
Critère 4 : Indice de densité sur les horizons occupés					
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angles d'horizon occupé					
Seuil d'alerte : inférieur à 0,5 dans l'aire de 10 km					
	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	0,52	Non atteint	0,52	-	Non atteint

Figure 91 : Tableau de saturation visuelle de Fontenay

Saturation visuelle de l'état projeté évaluée sur la carte		
Critères	Fontenay	Observations
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A)	37	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A')	73	
Indice d'occupation des horizons A + A' (sans exclure les doubles comptes)	110	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : non atteint
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5km	7	
Indice de densité sur les horizons occupés Ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizons ( B/[A+A'] )	0,06	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : non atteint
Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne dans un rayon de 10km	220	Seuil d'alerte en-dessous de 160 à 180° : non atteint

Figure 92 : Tableau de saturation visuelle de Fontenay selon la méthode DIREN





Photo 159 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis l'entrée du château de la Dixime du village de Fontenay



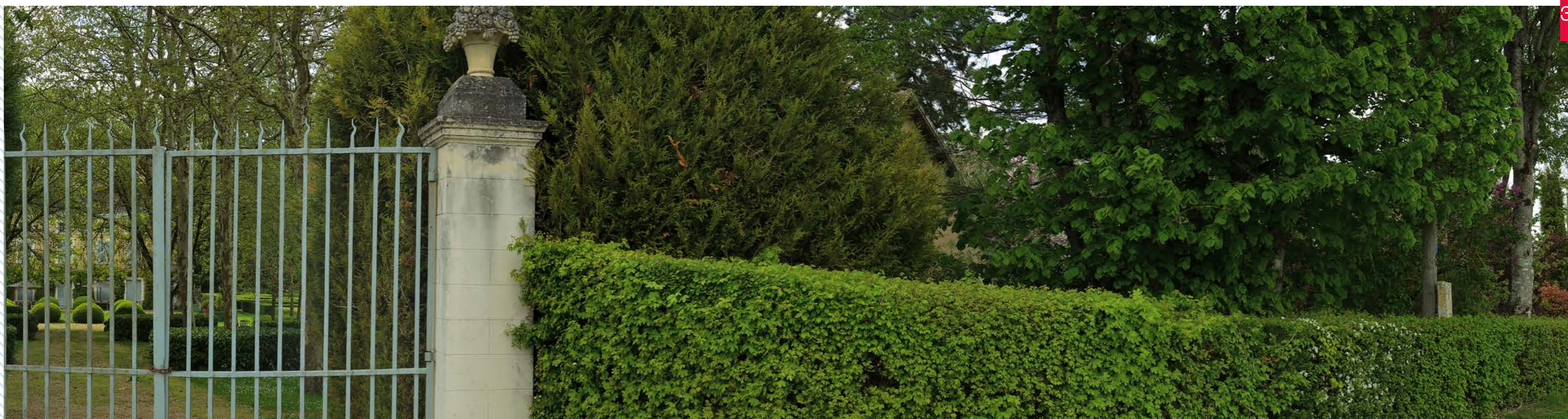


Photo 159 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis l'entrée du château de la Dixime du village de Fontenay

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Fontenay a démontré qu'aucun seuil d'alerte n'est atteint à l'état initial comme à l'état projeté.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé depuis la frange sud-est de Fontenay, de manière à montrer l'environnement paysager dans lequel s'inscrit le château du village.

Depuis le portail d'entrée du château, la vue s'ouvre sur un grand parcellaire agricole. La vue y est dégagée. Le parc en projet s'inscrit face à l'observateur, avec une hauteur apparente d'éolienne importante et supérieure à celle

des machines du parc en instruction de Jusselin. Par ailleurs, son inscription en arrière-plan du cimetière crée un effet de miniaturisation sur les éléments constituant ce site (mur d'enceinte, arbres ...). De plus, le chevauchement entre E2 et E3 ainsi que le mouvement des pales constituent un point d'appel visuel significatif depuis ce secteur. Ainsi, le photomontage, représentatif de la frange sud-est du village, permet d'asseoir l'analyse théorique réalisée précédemment, c'est-à-dire, un projet avec une prégnance très forte mais ne créant pas d'effet de saturation visuelle et/ou d'encerclement.





Parc éolien des Pièces de Vignes



Photo 160: Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange sud du village de Fontenay



Parc éolien de Jusselin

Parc éolien Le  
Champ des Vignes

Parc éolien d'Énergie  
Menetreols



Photo 160 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange sud du village de Fontenay

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Fontenay a démontré que les trois premiers critères ne sont pas atteints à l'état initial comme à l'état projeté.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé depuis la frange sud-est de Fontenay, de manière à montrer l'environnement dans lequel s'inscrit le village.

Depuis la frange sud du village, les habitations profitent d'une vue ouverte et dégagée sur un vaste parcellaire agricole. Le projet est majoritairement masqué par la trame bâtie associée à la trame végétale. Ainsi, seuls des fragments de pale sont visibles en arrière-plan des habitations

Ce photomontage, représentatif de la frange sud du village, permet de nuancer sensiblement l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle, la présence de masques visuels limitent les vues en direction du projet.



### 2.3. VILLAGE DE LINIEZ (2,7 KM DU PROJET)

Le village de Liniez se situe en fond de vallon du ruisseau de Saint-Martin et est traversé par la RD 926. Au-delà de ce vallon, le village est cerné par des plateaux cultivés ponctués de quelques bosquets. Le motif éolien est coutumier sur la frange est de Liniez. Le projet du Champ des Vignes s'inscrit quant à lui au nord du village. Les vues en direction de ce dernier peuvent être limitées par les masses boisées et arborées (ripisylve) qui longe le ruisseau.

À l'état initial comme à l'état projeté, les critères 2 et 3 ne sont pas atteints. En revanche, les critères 1 et 4 sont atteints à l'état initial comme à l'état projeté. L'ensemble des critères évolue de façon très modérée après l'implantation du Champ des Vignes.

L'angle de respiration maximum présente une modification relativement modérée entre l'état initial et l'état projeté. Bien que ce dernier soit diminué, le seuil d'alerte n'est pas atteint. Après l'intégration du parc éolien du Champ des Vignes, l'indice de l'espace de respiration demeure important (194,5°), nettement supérieur à 90°. L'indice de densité sur les horizons occupés évolue peu, l'insertion du projet renforce toutefois la présence du motif éolien en périphérie nord du village.

D'après cette première analyse théorique, l'insertion du parc du Champ des Vignes n'augmente que légèrement l'effet d'encerclement ou de saturation visuelle depuis le village de Liniez.



Figure 93 : Environnement paysager du village de Liniez 1/2

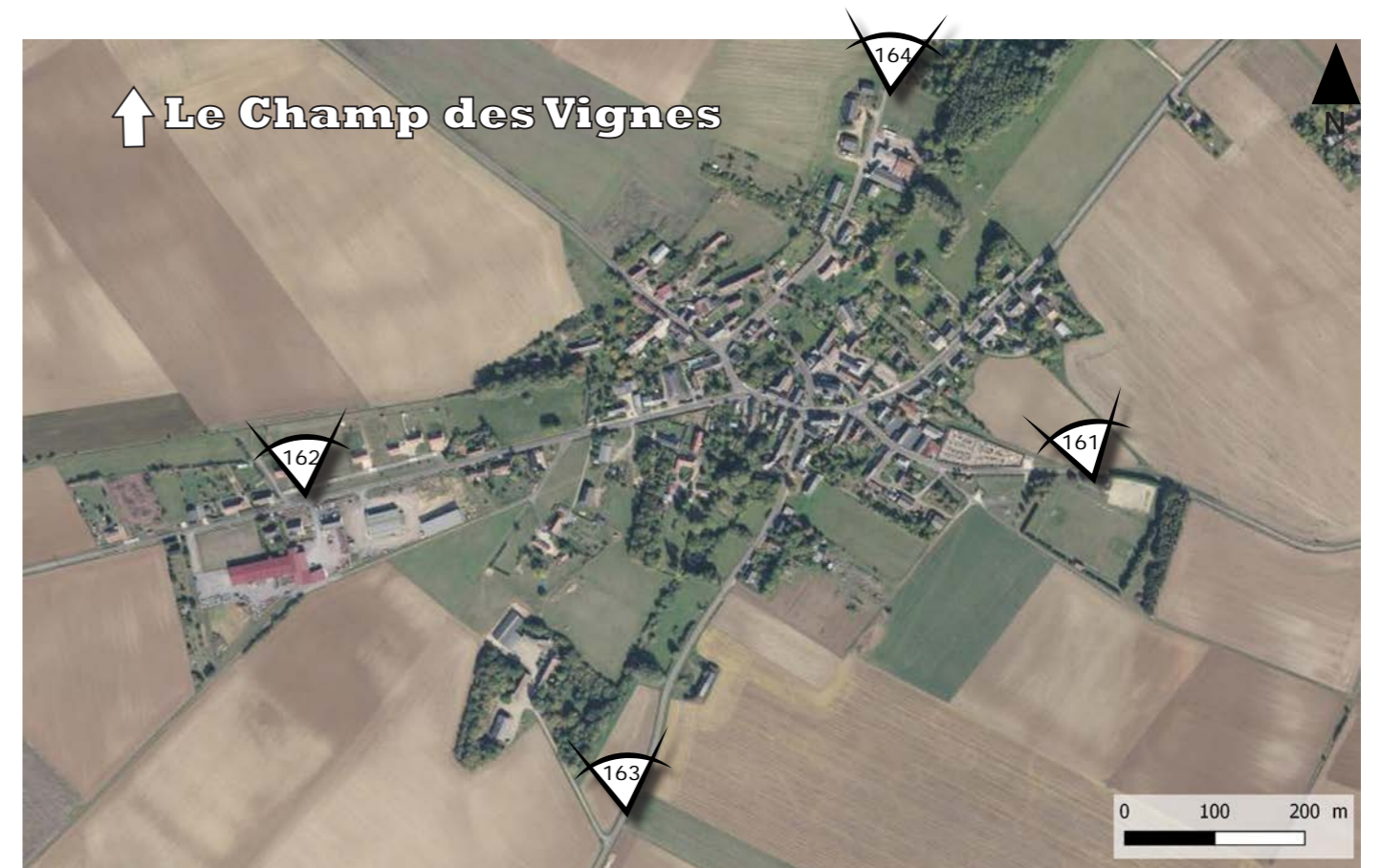


Figure 94 : Environnement paysager du village de Liniez 2/2



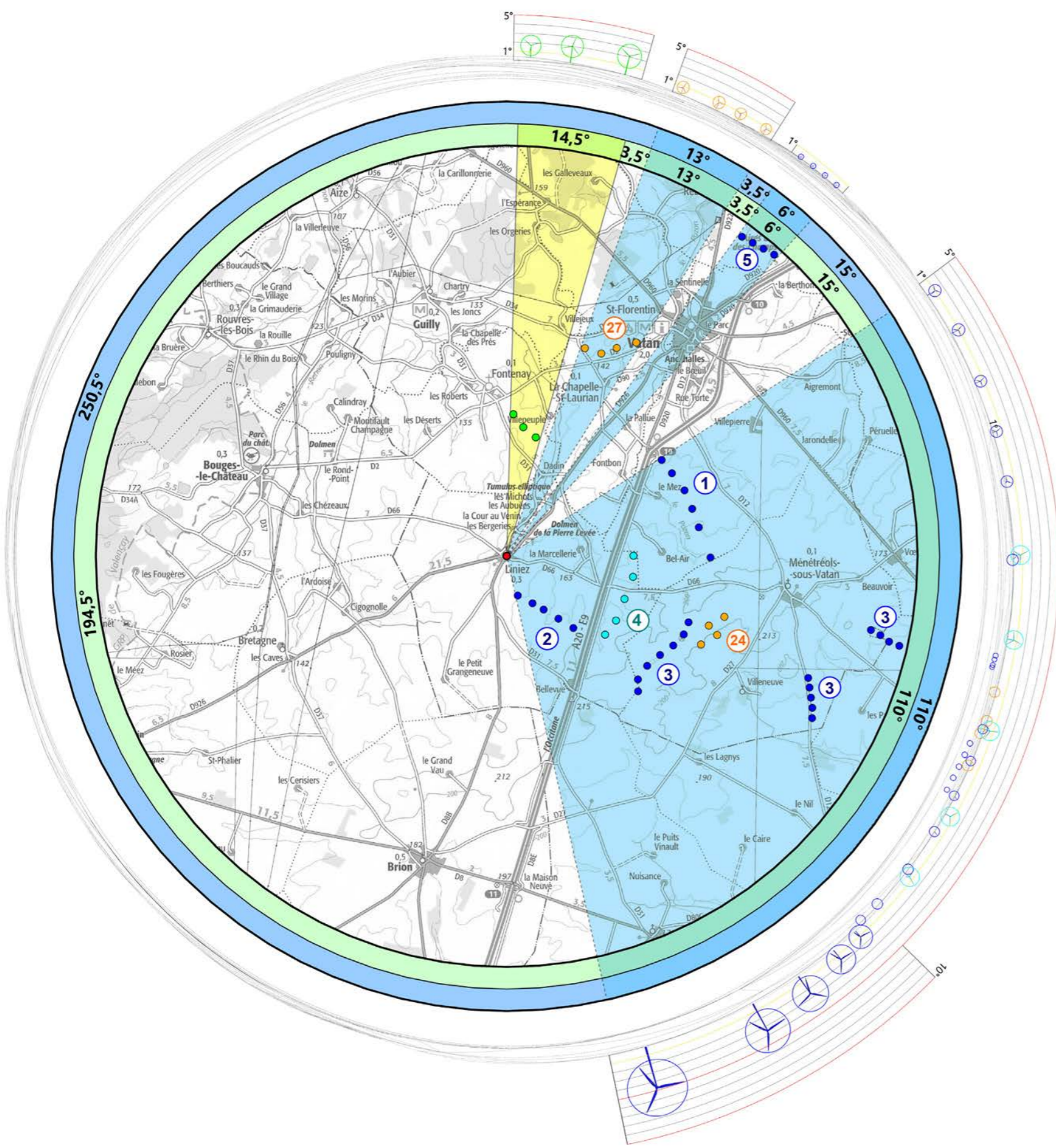


Figure 95 : Schéma de saturation visuelle du village de Liniez



**Evaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Liniez**

Critère 1 : Prégnance visuelle du motif éolien  
Somme des angles occupés par le motif éolien  
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	Etat initial (en °)	Seuil d'alerte	Etat projeté (en °)	Evolution (%)	Seuil d'alerte
10 km	129	Atteint	143,5	4	Atteint

Critère 2 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration  
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"  
Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	Etat initial (en °)	Seuil d'alerte	Etat projeté (en °)	Evolution (%)	Seuil d'alerte
10 km	250,5	Non atteint	194,5	-16	Non atteint

Critère 3 : Répartition des espaces de respiration  
Détermination du nombre d'angles de 60° (angle maximum de la vision humaine)  
Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
10 km	4	Non atteint	3	-1	Non atteint

Critère 4 : Indice de densité sur les horizons occupés  
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angles d'horizon occupé  
Seuil d'alerte : inférieur à 0,5 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
10 km	0,34	Atteint	0,33	-4,0	Atteint

Figure 96 : Tableau de saturation visuelle de Liniez

**Saturation visuelle de l'état projeté évaluée sur la carte**

Critères	Liniez	Observations
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A)	124,5	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A')	37	
Indice d'occupation des horizons A + A' (sans exclure les doubles comptes)	161,5	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : atteint
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5km	25	
Indice de densité sur les horizons occupés Ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizons ( B/[A+A'] )	0,15	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : atteint
Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne dans un rayon de 10km	194,5	Seuil d'alerte en-dessous de 160 à 180° : non atteint

Figure 97 : Tableau de saturation visuelle de Liniez selon la méthode DIREN





Photo 161 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange est du village de Liniez





Parc éolien Le  
Champ des Vignes

Parc éolien de Jusselin

Parc éolien  
du Camélia



Photo 161 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange est du village de Liniez

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Liniez a démontré que seuls les critères 1 et 4 sont atteints à l'état initial comme à l'état projeté.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé en amont du village de Liniez, au sud-est, de manière à montrer l'environnement dans lequel s'inscrit le village.

En amont de Liniez, depuis la RD 66, le projet du Champ des Vignes s'inscrit en arrière-plan de la ripisylve qui

émerge du ruisseau Saint-Martin et dans la continuité du PE de Camélia et de Jusselin. Bien qu'il n'y ait pas de covisibilité directe entre le projet et la silhouette du bourg ces deux éléments sont visibles sur le même panorama. La hauteur apparente des machines est similaire à celle des boisements. Il n'y a pas d'effet d'écrasement sur cette masse arborée. Les interdistances entre les machines sont régulières. Néanmoins, le mouvement des pales des éoliennes du projet constitue un point d'appel visuel depuis la RD 66.

Ainsi, le photomontage, représentatif de la frange sud-est du village, permet d'asseoir l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle, c'est-à-dire, un projet avec une prégnance relativement importante.





318



Photo 162 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange ouest du village de Liniez





Photo 162 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange ouest du village de Liniez

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Liniez a démontré que seuls les critères 1 et 4 sont atteints à l'état initial comme à l'état projeté.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé sur la frange sud-ouest de Liniez, de manière à montrer l'environnement dans lequel s'inscrit le village.

Depuis la frange ouest du village, les habitations profitent d'une vue ouverte et dégagée sur un vaste parcellaire agricole. Le projet du Champ des Vignes s'inscrit en arrière-plan d'un relief bombé dans la continuité du parc en instruction de Jusselin, les éoliennes sont tronquées en partie basse. La prégnance des rotors est importante et leur mouvement crée des points d'appels visuels pour les riverains tout comme le parc au sud des Pièces de Vignes. Néanmoins, l'implantation des machines du projet demeure claire et lisible, avec des interdistances régulières.

Ainsi, le photomontage, représentatif de la frange sud-ouest du village, permet d'asseoir l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle, c'est-à-dire, un projet avec une prégnance relativement importante.